



RÈGLES D'UTILISATION DES TERRAINS

Afin d'assurer la conformité avec Pickleball Canada et la Ville de Shediac, les règlements suivants seront en vigueur le 6 mars 2024 et continueront jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par une autre version.

Les règles ci-dessous s'appliquent à toutes les installations exploitées sous la direction du Club de Pickleball de Shediac. Cela comprend les terrains extérieurs situés sur la rue Jubilee, les terrains intérieurs en hiver (école locale) et l'aréna (en été).

Le non-respect d'un ou de plusieurs de ces règlements entraînera des mesures disciplinaires de la part du comité du Club de Pickleball de Shediac. Ces mesures disciplinaires peuvent aller d'un avertissement à la suspension ou à la révocation de l'adhésion au Club de Pickleball de Shediac.

Tous les membres :

- 1 - DOIVENT être membres de Pickleball Canada (voir la partie B pour l'exception des visiteurs de Shediac).
- 2 - DOIVENT être membres du Club de Pickleball de Shediac. Les enfants de moins de 18 ans DOIVENT être accompagnés d'un adulte en tout temps.
- 3 - DOIVENT S'INSCRIRE dans le site Playtime Scheduler chaque fois avant de jouer sur les terrains.
- 4 - DOIVENT respecter l'esprit et l'intention de l'horaire afin de permettre à tous de jouer. Cela signifie que vous devez toujours jouer au niveau approprié selon vos compétences. Si les sessions sont complètes, vous ne jouez qu'une fois par jour. Pendant le jeu ouvert, si les terrains sont pleins, vous devez suivre la procédure de jeu ouvert.
- 5 - UTILISER les installations pour le pickleball uniquement. Il ne faut pas abuser de l'équipement du club et du site. Les membres ne doivent pas apporter de chaises, de tabourets, de verre, de nourriture, d'alcool ou d'animaux à l'intérieur des terrains. Les membres ne doivent pas rester à l'intérieur des terrains (lorsque les terrains sont pleins) afin de ne pas déranger les parties ou créer des risques pour la sécurité.
- 6 - RESPECTER le code de conduite
- 7 - SUIVRE l'étiquette du Pickleball. Lorsque les terrains sont pleins, les joueurs doivent suivre le processus de jeu ouvert (voir le document nommé JeuOuvert) afin d'assurer un accès équitable pour tous.

Partie B - Visiteurs:

Les personnes en visite à Shediac pour une période de deux semaines ou moins seront autorisées à jouer sur les installations gérées par le Club de Pickleball de Shediac.

- 1 - DOIT signer une décharge (s'il n'est pas member de Pickleball Canada)
- 2 - DOIT S'INSCRIRE pour jouer à chaque fois dans l'horaire de jeu via le site Playtime Scheduler avant de jouer sur les terrains.
- 3 - DOIT respecter l'esprit et l'intention de l'horaire afin de permettre à tous de jouer. Cela implique de jouer constamment au niveau approprié à vos compétences; si les sessions sont complètes, vous ne jouez qu'une fois par jour; pendant le jeu ouvert, si les terrains sont pleins, vous devez suivre la procédure de jeu ouvert.
- 4 - UTILISER les installations pour le pickleball uniquement. Il ne faut pas abuser de l'équipement du club et du site. Les joueurs doivent ramasser leurs affaires et jeter leurs déchets de manière appropriée; les joueurs ne doivent pas apporter de chaises, de tabourets, de verre, de nourriture, d'alcool ou d'animaux à l'intérieur des terrains; les joueurs ne doivent pas rester à l'intérieur des terrains (lorsque les terrains sont pleins) pour déranger le jeu ou créer des risques pour la sécurité.
- 5 - RESPECTER le code de conduite
- 6 - SUIVRE l'étiquette du Pickleball. Lorsque les terrains sont pleins, les joueurs doivent suivre le processus de jeu ouvert (voir le document nommé JeuOuvert) afin d'assurer un accès équitable pour tous.